

# Absences non remplacées :

## Le scandale s'explique !

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Source : Rectorat : extrait du document Comité Technique Académique du 10 décembre 2018

### LES AFFECTATIONS DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

AFFECTATION  
DES  
ENSEIGNANTS DU  
PREMIER DEGRE  
EN ETP  
(OCTOBRE 2018)

FONCTION	CORREZE	CREUSE	HTE-VIENNE	ACADEMIE	STR ACA
ACCOMPAGNEMENT SOUTIEN ET HORS AIS	7,0	5,0	8,0	20,0	0,60%
ADAPTATION	4,0	2,0	6,0	12,0	0,36%
BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS	26,0	23,0	42,0	91,0	2,74%
CONSEILLERS PEDAGOGIQUES	1,0	1,0	1,0	3,0	0,09%
ENSEIGNEMENT	891,0	458,0	1365,0	2714,0	81,60%
PILOTAGE ET ANIMATION PEDAGOGIQUES	16,0	9,0	20,0	45,0	1,35%
REMPLACEMENT	112,0	66,0	141,0	319,0	9,59%
STAGIAIRES	18,0	19,0	48,0	85,0	2,56%
PSYCHOLOGUES	12,0	8,0	17,0	37,0	1,11%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1087,0</b>	<b>591,0</b>	<b>1648,0</b>	<b>3326,0</b>	<b>100,00%</b>
REMPLACEMENT / ENSEMBLE	10,3%	11,2%	8,6%	9,6%	
REMPLACEMENT / ENS BES EDUC	12,2%	13,7%	10,0%	11,4%	

Source : Rectorat : réponses aux questions diverses du CSA du 3 juillet 2023

- , plafond d'emplois 1<sup>er</sup> degré départemental),

Plafonds par département R23

19 = 1041.80

23 = 551.90

87 = 1590.30

Académie : 3184

Nous mesurons donc qu'entre les moyens mobilisés en octobre 2018 dans le 1<sup>er</sup> degré de l'Académie (3326 emplois) et le plafond d'emplois pour la rentrée 2023 (3184 emplois). **Ce sont 142 emplois qui ont disparu quand l'administration communique sur la création de dizaines d'emplois lors des cartes scolaires successives.**

Corrèze : -46 emplois (4.41% du plafond d'emploi 2023)

Creuse : -39 emplois (7.06% du plafond d'emploi 2023)

Haute Vienne : -58 emplois (3.64% du plafond d'emploi 2023)

**A la lecture de ces éléments, les difficultés de remplacement trouvent une explication simple : le désengagement de l'institution dans les écoles de l'Académie.**

### Statistiques taux d'absence :

Sources : dernier bilan social du rectorat 2019 (dernier bilan social produit)

Motif de l'absence	ATSS		1er degré		2nd degré		Ensemble	
	Académie	France	Académie	France	Académie	France	Académie	France
Congé de maladie ordinaire	1,77	2,09	1,73	2,01	1,40	1,56	1,55	1,77
CLM non imputable au service	1,41	1,10	0,98	0,68	0,86	0,57	0,95	0,65
CLD non imputable au service	0,47	0,35	0,71	0,25	0,56	0,35	0,61	0,31
Congé de maternité	0,38	0,43	0,87	1,04	0,40	0,56	0,57	0,73
Congé de formation prof. Indemnisé	0,25	0,08	0,12	0,12	0,21	0,16	0,18	0,14
Congé accident du travail ou de service	0,11	0,21	0,19	0,13	0,10	0,11	0,13	0,12
Stage de formation continue	0,02	0,04	0,24	0,15	0,05	0,11	0,12	0,12
Autorisation d'absence garde d'enf. malade	0,06	0,06	0,09	0,11	0,05	0,06	0,06	0,08

On constate que, pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré, le taux d'absence pour congés de maladie ordinaire est très inférieur dans l'Académie par rapport à la moyenne nationale. Idem pour les congés maternité.

Par contre, le taux d'absence est très supérieur à la moyenne nationale (de près de 50%) sur les congés imputables au service (accident de service, maladie professionnelle). Cette situation devrait alerter l'employeur plutôt que de culpabiliser les agents.

### Taux de non remplacement dans la fonction enseignement pour la suppléance

Date d'observation : 23/06/2023

2022-2023 (01/09/2022-23/06/2023)	Edu pri	Besoin de suppléance dans la fonction ENS		Couverture du besoin de suppléance dans la fonction SUP		Nombre de demi-journées travaillées devant élèves (fct ENS)		Taux de non remplacement (%)
		demi-journées	heures	demi-journées	heures	demi-journées	heures	
	CORREZE	17 579,	51 395,83	14 726,	43 243,88	222 559,	647 018,03	1,28%
	CREUSE	8 005,	23 879,85	4 561,	13 673,3	105 333,	312 391,67	3,27%
	HAUTE-VIENNE	27 206,	77 439,92	20 308,	58 175,35	359 759,	1 014 898,75	1,92%
	LIMOGES	52 790,	152 715,6	39 595,	115 092,53	687 651,	1 974 308,45	1,92%

La Rectrice a longtemps refusé de produire les informations relatives au remplacement. Aujourd'hui, les informations données permettent de mettre en évidence l'incapacité de l'institution à assurer les remplacements de personnels absents. En effet, le document fourni met en évidence que sur 52 790 demi-journées d'absence à remplacer, seules 39 595 demi-journées ont pu être remplacées soit 75% !

**Plus clairement, l'administration n'est pas en capacité de remplacer 25% des absences en moyenne sur l'Académie !**